

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Animation et compte rendu d'un atelier virtuel

dans le cadre du projet intitulé

***Promotion de la conservation des pollinisateurs
dans toute l'Amérique du Nord***



Commission de coopération environnementale

2022

I. Aperçu

La Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants soumissionnaires pour animer, au début du mois de mai 2022, un atelier virtuel consacré à l'inventaire et à la surveillance des abeilles indigènes avec des spécialistes d'Amérique du Nord, et constituer, d'ici la fin de 2022 et à titre de référence pour les praticiens, une collection de protocoles, de pratiques exemplaires, d'études de cas et d'autres éléments d'information découlant de l'atelier.

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi la CCE en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, à savoir l'accord parallèle à l'*Accord de libre-échange nord-américain* en matière d'environnement. Or, depuis le 1^{er} juillet 2020, la CCE est régie par l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), qui est entré en vigueur en même temps que le nouvel accord commercial, à savoir l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM). À titre d'organisme intergouvernemental, la CCE rassemble des citoyens et des spécialistes d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, du milieu universitaire et du secteur des affaires afin de trouver des solutions permettant de protéger l'environnement que partagent les trois pays nord-américains, mais tout en favorisant un développement économique durable. On trouve de plus amples renseignements au sujet de la CCE à l'adresse <www.cec.org/fr>.

Le Conseil de la CCE, qui est son organe directeur, a approuvé le projet intitulé *Promotion de la conservation des pollinisateurs dans toute l'Amérique du Nord* dans le cadre du Plan opérationnel pour 2022, afin d'échanger des pratiques exemplaires, des stratégies et des outils pour organiser et systématiser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes, et élaborer des documents en vue de faire connaître l'importance que revêtent ces abeilles et de stimuler la prise de mesures de conservation. La description complète du projet figure en annexe, y compris les tâches et le budget connexes.

II. Mandat

A. Aperçu et portée du projet

L'un des objectifs du projet consiste à échanger des stratégies en vue d'organiser et de systématiser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes à l'échelle de l'Amérique du Nord. Pour atteindre cet objectif, il est prévu : i) d'organiser un atelier virtuel permettant d'échanger, avec des spécialistes de tout le continent, les protocoles, les études de cas et les connaissances qui ont trait aux inventaires et à la surveillance des abeilles indigènes; ii) de mener des recherches afin de constituer, à titre de référence pour les praticiens, une collection de protocoles, de pratiques exemplaires, d'études de cas et d'autres éléments d'information découlant de l'atelier.

Grâce à ces travaux, les praticiens disposeront des données nécessaires pour dresser des inventaires et établir des protocoles de surveillance, et la communauté de pratique d'Amérique du Nord qui échangera ses connaissances sur la surveillance des abeilles indigènes sera soutenue du fait même.

B. Description des services

Le consultant devra se coordonner avec les personnes-ressources désignées par la CCE afin d'accomplir les tâches suivantes :

1. Concevoir et préparer l'atelier

1.1. Rédiger une ébauche d'ordre du jour de l'atelier pour des séances de trois heures qui seront réparties sur deux jours. Le consultant devra suggérer un format adapté aux défis consistant à garder les participants motivés et à mener une discussion interactive en ligne. Ainsi, la première séance devrait comprendre des discussions plus globales accompagnées de brefs exposés par des spécialistes du Canada, du Mexique et des États-Unis, suivie d'une discussion avec un animateur. La deuxième séance pourrait inclure des discussions avec animateur plus ciblées. L'atelier virtuel a pour objet de définir des possibilités précises et des domaines prioritaires de travail sur le plan trinational, et de faciliter l'établissement d'une communauté de pratique qui pourra échanger des connaissances sur les inventaires et la surveillance des abeilles indigènes à l'échelle sectorielle et régionale, et qui alimenteront le compte rendu de l'atelier et la collecte d'informations pour servir de référence aux praticiens.

2. Animer l'atelier

2.1. Faciliter la progression de l'ordre du jour, gérer les discussions, résumer les points clés, recueillir les suggestions et les remarques des participants du Canada, du Mexique et des États-Unis, en les invitant à échanger des connaissances et des informations qui alimenteront les documents de référence destinés aux praticiens. L'atelier doit comporter des séances de trois heures réparties sur deux jours, au début du mois de mai 2022, à des dates que fixera la CCE selon la disponibilité des participants. Le consultant devra consacrer suffisamment de temps à l'organisation de l'atelier, faire preuve de souplesse afin d'être disponible aux dates choisies pour l'atelier, et avoir accès à un lieu de travail où la connexion Internet est fiable pour pouvoir animer l'atelier.

3. Établir un compte rendu sommaire de l'atelier

3.1. Rédiger une ébauche de compte rendu de l'atelier qui sera assez détaillée pour refléter les sujets, les idées et la substance des discussions, qui compilera les principaux éléments dont il a été question, et qui définira des possibilités précises et des domaines prioritaires de travail sur le plan trinational. Cette ébauche de rapport sera soumise à l'examen et aux commentaires du personnel de la CCE et du comité directeur du projet.

3.2. Rédiger une version finale du compte rendu de l'atelier qui tiendra compte des commentaires du personnel de la CCE et du comité directeur du projet, le cas échéant, et comprendra les versions finales des documents préparés par le consultant, ainsi que tous les exposés et d'autres documents déposés par les présentateurs et les participants à l'atelier.

4. Mener des recherches afin de constituer, à titre de référence pour les praticiens, une collection de protocoles, de pratiques exemplaires, d'études de cas et d'autres sources d'information découlant de l'atelier.

4.1. Chercher, compiler et résumer de l'information relative à l'état des connaissances sur les inventaires et la surveillance des abeilles indigènes en Amérique du Nord, en tenant

compte des principaux groupes taxonomiques et des principales régions. Cela devrait notamment comprendre les documents suivants :

- 4.1.1. Un aperçu général
 - 4.1.1.1. Des inventaires et de la surveillance des abeilles indigènes
- 4.1.2. Les protocoles en vigueur
 - 4.1.2.1. Au Canada
 - 4.1.2.2. Au Mexique
 - 4.1.2.3. Aux États-Unis
- 4.1.3. Les pratiques exemplaires
 - 4.1.3.1. Pour les inventaires et la surveillance des abeilles indigènes en général
 - 4.1.3.2. Pour certaines espèces et/ou certains groupes d'abeilles indigènes
- 4.1.4. Des études de cas
 - 4.1.4.1. Au Canada
 - 4.1.4.2. Au Mexique
 - 4.1.4.3. Aux États-Unis
- 4.1.5. Des suggestions découlant de l'atelier
- 4.1.6. Les lacunes en matière de connaissances et la disponibilité et/ou l'absence d'informations

- 4.2. Soumettre une ébauche de document à l'examen du personnel de la CCE et du comité directeur du projet, et tenir compte des commentaires reçus dans une version finale, le cas échéant.

Travaux escomptés

1. Un compte rendu détaillé de l'atelier.
2. La collection, à titre de référence pour les praticiens, de protocoles, de pratiques exemplaires, d'études de cas et d'autres éléments d'information découlant des recherches et de l'atelier.

Organisation de réunions

La CCE organisera des services de vidéoconférence pour les ateliers, y compris des services d'interprétation simultanée et de traduction des documents connexes. Les coûts de ces services seront assumés par la CCE et ne devront pas être inclus dans la ventilation du budget que présentera le consultant.

C. Exigences en matière de rapports périodiques

Tout au long du contrat, le consultant travaillera en étroite collaboration avec la CCE, le comité directeur du projet et des spécialistes afin de recueillir des renseignements destinés à éclairer l'exécution des travaux. Le consultant pourra au besoin consulter directement des représentants gouvernementaux et des spécialistes.

Le Secrétariat de la CCE soumettra les ébauches des travaux escomptés à l'examen et aux commentaires du comité directeur du projet et de spécialistes (à préciser).

Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec le consultant, les employés désignés de la CCE et des spécialistes, au besoin; elles serviront à présenter les travaux et à évaluer les progrès accomplis. Le consultant est censé participer à ces téléconférences qui auront lieu à des heures fixées d'un commun accord. Le consultant devra être disponible pour participer à ces téléconférences qui auront lieu à des heures fixées d'un commun accord. Il informera la CCE de tout problème éventuel, et proposera des solutions et des mesures dont

l'application pourra faciliter l'exécution des travaux escomptés. Toutefois, il ne rendra des comptes qu'aux employés désignés de la CCE et ne recevra de directives que de ces derniers. Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

Calendrier provisoire des travaux escomptés

Mi-avril 2022	Ébauche de l'ordre du jour de l'atelier.
Début mai 2022 (dates à dét.)	Version finale de l'ordre du jour de l'atelier, documents connexes et animation de l'atelier virtuel.
Fin mai 2022 (au plus tard 2 semaines après l'atelier)	Ébauche détaillée du compte rendu de l'atelier à soumettre à l'examen du personnel de la CCE et du comité directeur du projet.
Fin juin 2022	Version finale détaillée du compte rendu de l'atelier qui tient compte des commentaires du personnel de la CCE et du comité directeur du projet.
Octobre 2022	Ébauche d'une collection de protocoles, de pratiques exemplaires, d'études de cas et d'autres éléments d'information découlant des recherches et de l'atelier, sur les inventaires et la surveillance des abeilles indigènes, à soumettre à l'examen du personnel de la CCE et du comité directeur du projet.
Décembre 2022	Version finale de la collection de protocoles, de pratiques exemplaires, d'études de cas et d'autres éléments d'information, découlant des recherches et de l'atelier, sur les inventaires et la surveillance des abeilles indigènes, qui tient compte des commentaires du personnel de la CCE et du comité directeur du projet, et servira de référence aux praticiens.

D. Qualité des travaux escomptés

Le consultant a la responsabilité de livrer les travaux escomptés **en anglais** avec une **qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies en anglais dans le [Report Template](#) de la CCE, et suivre les [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#) que complète le [Style Guide](#). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec les comptes rendus dans le format du fichier d'origine (p. ex. Excel et ArcGIS). Il est à noter que toutes les mesures seront exprimées en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des documents qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit des rapports ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner ces documents, d'aviser le consultant de tous les problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les travaux présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences susmentionnées en matière de qualité et de mise en page. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après y avoir apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$ CA de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des documents escomptés, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, et ce, à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. La source des tableaux et des figures extraits d'autres documents doit être directement indiquée sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#) (Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE), consultable en anglais seulement. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel iThenticate ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments copiés. Le paiement des contrats sera retenu si ces exigences ne sont pas respectées.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant, son personnel et ses sous-traitants doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces pays.

2. Personnel principal

Dans le cadre de la présente demande de propositions, le terme « consultant » s'entend d'un groupe, d'une entreprise ou d'un consultant unique.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualités et compétences requises

Le consultant doit posséder des compétences et de l'expérience dans les domaines suivants :

- L'organisation et l'animation de réunions de spécialistes, y compris la facilitation d'échanges interdisciplinaires et du partage de connaissances.
- L'établissement de comptes rendus de discussion, la compilation de priorités et de recommandations, et la détermination de lacunes en matière de connaissances.
- La recherche et la compilation d'informations.
- La surveillance des pollinisateurs d'Amérique du Nord.
- L'exécution efficace de travaux en tenant pertinemment compte des différences sociales et culturelles qui caractérisent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Le consultant doit maîtriser l'anglais à l'écrit et à l'oral, et le fait d'avoir une bonne connaissance de l'espagnol et/ou du français constitue un atout.

4. Présentation de la proposition

Le Secrétariat de la CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, des modifications à y apporter.

Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention relativement à ces travaux afin d'exposer l'expérience du consultant et sa connaissance de l'objet desdits travaux. Ce document traitera des résultats escomptés, des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus), des ressources (humaines, financières et techniques, ou le soutien organisationnel qui permettra d'obtenir les résultats escomptés), et de tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement destiné à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles.
- Un plan de travail général pour l'exécution du projet.
- La méthode de travail envisagée pour réaliser les travaux énoncés dans la présente demande.
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, ainsi que les raisons justifiant ces modifications.
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux.
- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, les frais de déplacement et les taxes applicables.
- Une description de l'expérience pertinente et la mention de toute autre information connexe ayant un rapport avec les travaux à exécuter.
- Deux (2) échantillons de travaux antérieurs.
- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'anciens clients.
- Le nom d'au moins trois (3) références.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser six (6) pages, ce qui n'inclut ni les curriculums vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser pour ces services

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étape pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici le 30 juillet 2023.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide sur l'acquisition de services de conseil](#).

Les propositions que le Secrétariat de la CCE jugera complètes seront évaluées selon la procédure ci-énoncée. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes (irrecevables) par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit.

La CCE évaluera chacune des propositions complètes selon les critères et le barème de pointage suivants :

Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
Expérience, qualités et compétences des membres du personnel principal	40
Compréhension des exigences du contrat et pertinence du plan de travail	30
Pertinence de l'approche proposée	10
Caractère adéquat du budget	10
Compétences rédactionnelles	10
Total	100

Toute proposition devra obtenir au moins 80 points pour faire l'objet d'un plus ample examen. L'évaluation tiendra compte du rapport coût-efficacité.

Les propositions présentées seront évaluées par les employés désignés de la CCE et des examinateurs techniques qui constitueront un comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème d'évaluation susmentionnés.

Le personnel de la CCE désigné organisera une téléconférence ou une réunion des membres du comité d'évaluation afin qu'ils puissent examiner les notes accordées aux propositions, leur donner un caractère définitif et classer par la suite l'ensemble d'entre elles. Les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation seront consignées et résumées. Des observations seront transmises à chaque consultant soumissionnaire lorsque le processus de sélection sera terminé, et elles seront accompagnées du nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenus.

E. Ressources financières prévues

Le budget maximal de cette activité est fixé à 26 000 \$ CA, y compris les honoraires professionnels et les dépenses. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 \$ US pour l'utilisation du logiciel iThenticate permettant de détecter du plagiat éventuel.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la proposition est présentée par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services, à savoir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans ce pays, sera de 0 %, conformément à l'alinéa 29(IV)a) de la loi mexicaine sur la TVA, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

Si le consultant utilise une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels en dollars canadiens et dans la devise choisie pour fins de comparaison.

F. Base de paiement

Le consultant sera rétribué par étape.

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation, par le Secrétariat, d'un état de compte ou d'une facture de la part du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la Commission.

G. Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne (sans toutefois s'y limiter) un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution et qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Il remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (en annexe). Il doit également prendre connaissance du [Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE](#).

H. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

La proposition, y compris toutes les pièces jointes pertinentes, doit parvenir au bureau du Secrétariat de la CCE au plus tard **le 5 avril 2022 à 17 heures HE**. Les propositions présentées après cette échéance ne seront pas examinées.

Les propositions doivent être transmises par courriel, à l'adresse <aasselin@cec.org>

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE**.

Personne-ressource :

Antoine Asselin Nguyen
Chargé de projets, Unité des écosystèmes
Commission de coopération environnementale

700, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1620
Montréal (Québec) Canada H3B 5M2
Tél. : 514-350-4300; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant et aviser les soumissionnaires dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.

ANNEXE 1 (voir aussi l'annexe D du contrat type de la CCE)

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que j'accepte d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord de coopération environnementale (ACE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

ou

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____

ANNEXE 2

TITRE DU PROJET : Promotion de la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord

1. **Durée du projet** : de janvier 2022 à décembre 2023 (24 mois)

2. **Budget** : 497 000 \$ CA

3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés; avantages et bénéficiaires :**

Étant donné que les pollinisateurs contribuent à la reproduction de 80 % des plantes vasculaires sauvages et de 75 % des espèces cultivées, ils s'avèrent essentiels à la sécurité alimentaire, au bien-être des populations humaines et aux écosystèmes naturels. Or, le nombre de pollinisateurs a chuté dans le monde entier en raison de la perte et de la dégradation de leurs habitats, de l'agriculture intensive, d'agents pathogènes, d'espèces envahissantes, des changements climatiques et de l'utilisation excessive de produits agrochimiques, dont les pesticides. Ce déclin commande des mesures urgentes de conservation et la mobilisation d'intervenants dans différents secteurs.

Reconnaissant l'urgence d'agir de façon concertée, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont établi les fondements d'une collaboration régionale sur la conservation des pollinisateurs au moyen d'un projet initial. Pendant deux ans, le projet a permis d'organiser des ateliers ciblés et de soutenir une analyse documentaire afin de contribuer à la rédaction d'une ébauche du premier cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs. Conçu comme une base à partir de laquelle mettre en place des mesures concrètes pour soutenir la collaboration continentale, le cadre comprend un état des connaissances sur les pollinisateurs d'Amérique du Nord, des recommandations visant à tenir compte des dimensions humaines dans les efforts de conservation et des priorités dans les mesures concertées. Ce cadre fait valoir la nécessité de disposer de données de surveillance harmonisées à long terme afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de conservation des pollinisateurs.

Les trois pays peuvent maintenant tracer la voie à suivre pour travailler de concert en s'appuyant sur cette base et sur les enseignements tirés de leur collaboration à l'égard de la conservation des monarques, ainsi que sur les efforts nationaux en cours visant la conservation des pollinisateurs (notamment la stratégie nationale sur les pollinisateurs du Mexique et son plan de mise en œuvre, et les efforts du Canada et des États-Unis destinés à renforcer la coordination sur les plans national et international). Grâce à l'échange de pratiques exemplaires et de stratégies pertinentes en vue d'organiser et d'entreprendre l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes, ce projet jettera les bases de l'établissement de dépôts de données normalisés et plus fiables afin d'éclairer le choix de mesures de conservation à l'échelle du continent. En outre, le projet permettra de concevoir des outils et du matériel de communication en vue de sensibiliser le public sur les

abeilles indigènes et l'importance qu'elles revêtent, ainsi que de susciter le passage à l'action au moyen de la science citoyenne et de la participation communautaire.

4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le projet comporte de nouveaux outils afin de remédier au manque et à la disparité des données, car cela entrave la conservation des pollinisateurs. Ces outils exploitent les données disponibles pour mieux cibler les ressources permettant d'accroître le rendement en matière de conservation. Le projet comprend également une composante de participation communautaire et de communication qui permettra de déterminer les possibilités d'action et d'intendance avec les intervenants, et de sensibiliser ceux qui ne seraient pas conscients de l'importance que revêtent les abeilles indigènes à l'égard de leur environnement, de leurs moyens de subsistance et de leur bien-être.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Les pollinisateurs ont une importance capitale pour la sécurité alimentaire et d'autres services écosystémiques, et chaque pays nord-américain a mis des activités en place afin de contrer leur déclin. Suivant l'exemple du fructueux modèle de collaboration de la Commission de coopération environnementale (CCE) sur la conservation des monarques, le projet constituera une première étape dans la mise en œuvre des recommandations qu'énonce le cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs, et commencera par combler les énormes lacunes en matière de connaissances et d'informations en recourant à l'un des meilleurs moyens : l'action concertée. Compte tenu des défis que présentent la collecte de données et la surveillance des pollinisateurs dans les trois pays, il est possible de tirer parti des efforts nationaux en cours pour partager les connaissances et concevoir des outils novateurs afin de cibler adéquatement les activités de conservation. Le projet encouragera également l'échange des enseignements tirés de la mise en place de protocoles de surveillance et de la science citoyenne sur la conservation des abeilles indigènes.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Bien que divers travaux soient en cours sur les plans local et national en vue de soutenir la conservation des pollinisateurs au Canada, au Mexique et aux États-Unis, la collaboration trinationale a connu des limites jusqu'à présent, à l'exception des travaux exclusivement axés sur les monarques. Le précédent projet a permis de lancer le processus d'établissement d'une collaboration nord-américaine inclusive en ce qui a trait à la conservation des pollinisateurs, et le présent projet s'appuiera sur les stratégies et les lacunes en matière de connaissances que les intervenants ont relevées afin de soutenir et de conjuguer les efforts déployés à l'échelle locale et régionale.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

En Amérique du Nord, il existe un ensemble diversifié de connaissances écologiques traditionnelles sur les pollinisateurs, notamment en ce qui concerne leur lien avec la production alimentaire. Au Mexique, les Mayas possèdent un vaste savoir ancestral sur la gestion des abeilles indigènes dont pourrait tenir compte ce projet. Les collectivités autochtones et locales seront également impliquées, le cas échéant, au cours de l'établissement de la portée du projet ainsi que de son calendrier d'exécution.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet mobilisera et incitera le grand public à agir sur le plan communautaire au moyen d'outils de communication accessibles et inclusifs pour l'informer des avantages environnementaux, sociaux et économiques que les abeilles indigènes présentent pour les collectivités, la production alimentaire et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex., des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
Environnement et Changement climatique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Parcs Canada	Canada
<i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), <i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), <i>Comisión</i>	Mexique

<i>Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), <i>Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural</i> (Sader, ministère de l'Agriculture et du Développement rural)	
<i>Fish and Wildlife Service</i> (FWS, Service de la pêche et de la faune des États-Unis), <i>United States Geological Survey</i> (USGS, Commission géologique des États-Unis), <i>Department of Agriculture</i> (ministère de l'Agriculture)	États-Unis
Autres organismes ou personnes	Pays
Organisations non gouvernementales	Canada, Mexique et États-Unis
Organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Autorités locales, municipales et régionales	Canada, Mexique et États-Unis
Partenaires communautaires	Canada, Mexique et États-Unis
Spécialistes du milieu universitaire	Canada, Mexique et États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Échanger des stratégies afin d'organiser et de réaliser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes en Amérique du Nord.
Activité 1 Budget : 60 000 \$ CA	L'échange de pratiques exemplaires pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes au moyen d'une nouvelle communauté de praticiens en Amérique du Nord.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - La tenue d'un atelier virtuel sur l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes avec des spécialistes nord-américains. - L'établissement d'un compte rendu de l'atelier comportant des études de cas, des protocoles et des pratiques exemplaires pour la surveillance des abeilles indigènes.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès des praticiens aux informations nécessaires à l'élaboration de protocoles d'inventaire et de surveillance. - La constitution d'une communauté de praticiens pour échanger les connaissances sur la surveillance des abeilles indigènes.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - Des stratégies et des méthodes d'inventaire et de surveillance des abeilles indigènes dans certaines régions d'Amérique du Nord.

Cible (à la fin du projet)	- La publication du compte rendu d'atelier comportant des études de cas, des protocoles et des pratiques exemplaires pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes.	
Sous-tâche 1.1	La tenue d'un atelier virtuel pour examiner, avec des spécialistes de toute l'Amérique du Nord, des études de cas, des protocoles en place et des points de vue concernant l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes.	Au milieu de 2022.
Sous-tâche 1.2	La mise sur pied d'une collection d'études de cas, de protocoles en place, de pratiques exemplaires et d'informations tirées de l'atelier qui servira de référence aux praticiens.	De la fin de 2022 au début de 2023.
Activité 2 Budget : 247 000 \$ CA	L'élaboration de stratégies et d'outils en vue d'organiser et de prioriser l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - La tenue d'un atelier, avec des spécialistes nord-américains sur les outils géospatiaux de prise de décision. - L'élaboration d'outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, mis à jour et adaptés aux besoins en Amérique du Nord. - L'établissement de priorités géospatiales pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes cartographiées dans chaque pays. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation des outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, aux spécialistes du Canada, du Mexique et des États-Unis. - La mise à jour des outils géospatiaux de prise de décision adaptés aux utilisateurs nord-américains. - L'examen et le choix de priorités géospatiales pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	- L'outil national localisant la répartition des abeilles qui est en cours d'élaboration en vue de l'utiliser aux États-Unis, et des outils géospatiaux pour localiser les pollinisateurs en cours d'élaboration au Mexique.	
Cible (à la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation des outils géospatiaux de prise de décision aux utilisateurs nord-américains. - L'établissement de priorités pour l'inventaire et la surveillance des abeilles indigènes dans les trois pays. - L'utilisation des outils géospatiaux de prise de décision par au moins deux spécialistes par pays, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles. 	
Sous-tâche 2.1	La tenue d'un atelier afin de présenter aux spécialistes nord-américains les outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant	À la fin de 2022.

	la répartition des abeilles, et d'explorer des fonctions élargies pouvant s'avérer utiles pour organiser les travaux d'inventaire et de surveillance.	
Sous-tâche 2.2	Le soutien à la poursuite de la conception d'outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, au besoin.	Au début de 2023.
Sous-tâche 2.3	L'organisation d'un atelier en vue d'échanger sur les mises à jour des outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, et d'entreprendre la cartographie et l'établissement des priorités géospatiales pour chaque pays.	Au milieu de 2023.
Sous-tâche 2.4	La production d'un rapport sur la manière dont les outils géospatiaux de prise de décision, dont l'outil national localisant la répartition des abeilles, sont utilisés et exploités au cours des ateliers en vue d'établir des priorités géospatiales aux fins d'inventaire et de surveillance.	Du milieu à la fin de 2023.
OBJECTIF 2	Élaborer des outils et du matériel de communication pour susciter le passage à l'action.	
Activité 3 Budget : 190 000 \$ CA	La communication des avantages environnementaux, sociaux et économiques que les abeilles indigènes présentent pour les collectivités, la production alimentaire et le fonctionnement des écosystèmes naturels.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils et du matériel de communication faisant valoir l'importance que revêtent les abeilles indigènes et les pollinisateurs en tant que bien public. - La mise à l'essai du matériel de communication dans trois collectivités. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	La disponibilité des outils et du matériel de communication dans les trois langues pour faire connaître l'importance que revêtent les abeilles indigènes et les pollinisateurs en tant que bien public, et expliquer les mesures que la population peut prendre.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du matériel de communication sur les pollinisateurs disponible dans les trois pays. - Le fait que la sensibilisation du public est limitée au sujet des abeilles indigènes et des avantages connexes qu'elles offrent. 	
Cible (à la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils et du matériel de communication faisant valoir l'importance des abeilles indigènes et des pollinisateurs sont à la disposition des intervenants. 	

	- Les publics cibles dans les collectivités pilotes sont davantage informés sur les abeilles indigènes et leur importance.	
Sous-tâche 3.1	La tenue d'un atelier de planification avec le comité directeur du projet et les spécialistes compétents pour déterminer le public cible (p. ex. les producteurs, les jardiniers urbains et les collectivités adjacentes aux parcs nationaux), les principaux messages et les appels à l'action.	Au début de 2022.
Sous-tâche 3.2	L'élaboration de matériel de communication reposant sur l'information disponible afin de renseigner le public cible sur les pollinisateurs en tant que bien public, ainsi que sur l'existence des abeilles indigènes et leur importance pour la nature et la population.	Du milieu à la fin de 2022.
Sous-tâche 3.3	L'élaboration et la mise en œuvre du matériel de communication dans trois collectivités pilotes (une dans chaque pays).	Du début au milieu de 2023.

12. Décrire les effets escomptés après le projet :

Effets escomptés (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
D'ici décembre 2025, une communauté de praticiens nord-américains disposera des connaissances et des références nécessaires pour élaborer des stratégies efficaces d'inventaire et de surveillance.	Données probantes indiquant que les praticiens des trois pays appliquent des stratégies novatrices d'inventaire et de surveillance.
D'ici décembre 2025, les praticiens auront les connaissances nécessaires pour utiliser un outil géospatial afin de prioriser et d'organiser les travaux de surveillance.	Données probantes indiquant que l'outil national localisant la répartition des abeilles sert à prioriser et à cibler les ressources de surveillance.
D'ici décembre 2025, les collectivités et les partenaires utiliseront les outils de communication de la CCE afin de faire connaître l'importance des abeilles indigènes en tant que bien public.	Données probantes indiquant que les collectivités pilotes et les publics cibles sont mieux informés sur le bien public que représentent les abeilles indigènes. * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.